

De la nécessité de l'usage de la parole explicite dans les actes de langage de JOHN R. SEARLE

Franck Viviane BEUGRE

Enseignant-chercheur

Université Félix Houphouët-boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

vbeugre@yahoo.fr

Résumé

La théorie des actes de langage qu'élabore Austin et Searle, nous apprend que dans la vie de tous les jours, les individus se servent du langage pour communiquer, pour faire de nombreuses choses à savoir : féliciter, parier, se marier, promettre, etc. Ces différents buts, constituent des actes illocutoires que les locuteurs cherchent à accomplir. Ils sont réalisés lorsque le locuteur et l'auditeur se comprennent mutuellement, c'est-à-dire, lorsque l'auditeur comprend l'acte illocutoire spécifique que tente d'accomplir le locuteur et aussi, lorsque le locuteur sait qu'il a réussi à communiquer effectivement cet acte à l'auditeur. En générale, lorsque le locuteur utilise les mots de façon littérale, il compte obtenir de la part de l'auditeur la compréhension du sens de ses propos par la maîtrise que celui-ci a des règles d'usage des expressions linguistiques. Mais lorsque le locuteur s'exprime de façon voilée, il devient difficile pour l'auditeur de comprendre le sens de l'énoncé. Sur cette base Searle estime que les actes de langage indirects constituent un mode de discours à abandonner dans l'usage de la parole et surtout à écarter dans la tentative d'élaboration d'une théorie générale de la signification des énoncés.

Mots-clés : actes de langage, parole explicite, parole implicite, règles linguistiques, arrière-plan

Abstract

The theory of speech acts developed by Austin and Searle teaches us that in everyday life, individuals use language to communicate, to do many things, namely: congratulate, bet, marry, promise, etc. these different goals constitute illocutionary acts that speakers seek to accomplish. They are achieved when the speaker and the listener understand each other that is, when the listener understands the specific illocutionary act that the speaker is trying to perform and also, when the speaker is trying to perform and also, when the speaker knows that he has succeeded in effectively communicating this act to the listener. In general, when the speaker use words literally, he intends to obtain from the listener an understanding of the meaning of his words through the latter's mastery of the rules for using linguistic expressions. But when the speaker expresses himself in a veiled manner, it becomes difficult for the listener to understand the meaning of the statement. On this basis Searle believes that indirect speech acts constitute a mode of discourse to be abandoned in the use speech

and especially to be discarded in the attempt to develop a general theory of the meaning of utterances.

Key words: Speech acts, explicit speech, implicit speech, linguistic rule, background

Introduction

Le terme d'acte de langage est un concept important dans la philosophie analytique du langage. Il a été développé par Austin et Searle en vue d'étendre la théorie vérificationniste de la signification élaborée par les positivistes logiques. Concevoir la signification des énoncés dans le sens des membres du Cercle de Vienne est erroné pour ces deux Auteurs. Autrement dit, admettre qu'un énoncé n'a de sens que quand il réfère à un objet de la réalité n'est pas juste.

Chez Austin et Searle, l'on se sert du langage bien des fois, pour faire des choses autre que la simple description. Le langage est aussi utilisé pour se marier, se baptiser, parier etc. Loin de décrire des états de fait, ces verbes constituent des verbes d'actions. Les utiliser, revient, non pas à décrire des faits réels mais, plutôt à accomplir des actions. Ainsi pour Austin et Searle, si dans le langage certains énoncés se rapportent à des descriptions, il en existe bien d'autres qui se rapportent à des actions. Dès lors, la classification des énoncés pourvus de sens qu'opèrent les positivistes logiques devra être reconsidérée. Au sein des énoncés descriptifs et pourvus de sens admis par les membres du cercle de Vienne, l'on devra intégrer les énoncés qui constituent l'accomplissement d'une action, d'où la fameuse distinction d'Austin entre les énoncés constatifs et les énoncés performatifs.

Les constatifs représenteraient la classe des énoncés descriptifs et les constatifs, la classe des énoncés qui sont la réalisation d'une action. Parler revient ainsi à décrire des faits, mais aussi à accomplir des actions. Austin pourra même affirmer que, parler c'est plus accomplir des actions que faire autre chose, puisque la description elle-même relève de l'ordre d'un certain faire. Dans l'évolution de la théorie des actes de langage, Austin pour sa part, va jusqu'à la suppression de sa fameuse distinction pour en introduire une nouvelle : la distinction locution-illocution-perlocution. Cette nouvelle distinction dont l'analyse ne fera pas l'unanimité entre Austin et Searle traduit tout de même mieux, pour les deux auteurs, la

fonction des mots. Avec elle, l'on est purement dans le registre de l'action.

Le dire et le faire ne sont plus donnés séparément. Tout énoncé en fin de compte est l'accomplissement simultané des trois faire ci-dessus mentionnés. L'illocution est considérée comme le faire le plus important en ce sens qu'il est l'acte en lequel réside le faire essentiel de la parole. Lorsqu'un locuteur utilise le langage, il le fait dans le but de faire quelque chose (informer, inciter, convaincre etc.) mais aussi dans le souci d'emmener l'interlocuteur à reconnaître l'acte de langage (le message, le sens de l'énoncé) qu'il accomplit. Ces deux faits dans la théorie des actes de langage de Searle sont là, des traits caractéristiques de la communication linguistique. La reconnaissance de l'acte accompli dans l'exécution de la parole est capitale. En effet, la réussite de la communication en dépend. Un locuteur ne peut prétendre avoir communiqué avec son auditoire si ce celui-ci n'a rien compris des propos qui lui sont adressés. La question qui se pose dès lors est de savoir : comment le locuteur donne-t-il la possibilité à l'auditeur de reconnaître son intention de communication ? La réponse à cette question dans la théorie des actes de langage de Searle, est simple ; lorsque la parole est donnée de manière explicite, la reconnaissance de l'acte illocutoire est aisée. Il suffit, pour l'auditeur, de connaître la signification des mots employés par le locuteur pour pouvoir identifier le vouloir-dire du locuteur. Mais lorsque la parole est implicite, la situation devient plus complexe. La reconnaissance de l'acte illocutoire requiert le recours à un certain procédé pour déterminer l'intention du locuteur. Quel est ce procédé ? En d'autres termes, comment parvient-on à la compréhension des actes de langage indirects ?

Si La réussite de la communication dépend, comme le signifie Austin, de L'« uptake » illocutionnaire et que ce dernier, dans le cas de la parole explicite va de soi, ne serait-il pas plus judicieux pour les locuteurs de faire le choix de ce mode d'expression? Quelles sont les raisons qui motivent les locuteurs dans l'usage de l'indirection ? Quel est le choix de Searle face à ces deux modes de signifier et quel en est la finalité dans la théorie des actes de langage qu'il élabore ?

La réponse à ces interrogations dans le cadre de la présente recherche porte sur trois grandes parties. La première partie est consacrée au fondement de la théorie des actes de langage et à ces

diverses caractéristiques. Dans cette partie, il nous sera donné de comprendre les origines du concept d'« acte de langage » ainsi que le sens qui lui est propre dans la théorie d'Austin puis dans celle de Searle. La deuxième partie porte sur l'analyse searlienne et austinienne des actes illocutoires. Nous y montrons la forme caractéristique de l'acte illocutoire, ses conditions de réalisations ainsi que les modes sous lesquels il se réalise. Puis dans la troisième partie, intitulée « Les actes de langage indirects, de la méthode d'abstraction et de l'idéalisation de la parole explicite. » Cette troisième partie, fait état du processus de compréhension des actes de langage accomplis indirectement, montre le choix de Searle face aux deux modes de signifier dans le discours et explique l'utilité de ce choix dans sa théorie des actes de langage.

Tout au long de ce travail, l'hypothèse que nous vérifions est que la parole explicite, contrairement à la parole implicite, est le mode idéal pour l'expression de la pensée mais aussi pour l'élaboration d'une théorie générale de la signification des énoncés.

1. Les fondements de la théorie des actes de langage et ses caractéristiques essentielles.

Le terme d'acte de langage est un concept qui révèle la dimension pragmatique du langage ; une dimension qui depuis le début du XX^e siècle n'avait suscité que désintéressement de la part des philosophes. À cette période, les philosophes de Cambridge étaient préoccupés par l'étude de la référence des signes, c'est-à-dire, les objets auxquels ils renvoient. De ce concept, qui permet d'aborder l'étude du vouloir-dire des interlocuteurs, on ne saurait en parler sans mentionner les noms qui y restent associés, à savoir : Austin et Searle.

Austin et Searle sont les deux philosophes à avoir utilisé ce concept. Relativement à ce concept, ils élaborent une théorie visant à montrer que l'individu, en tant que sujet parlant, fait partie intégrante du sens. Leur principale thèse consiste en ce que, lorsque nous parlons, nous accomplissons des actes de langage et ces actes constituent la signification de notre énonciation. Pour qu'Austin et Searle élabore une théorie comme celle-là, il faut bien qu'ils aient été inspiré quelque part. Dans la présente section, nous traiterons du fondement de la théorie des actes de langage et de ses caractéristiques essentielles.

1.1. Le fondement de la théorie des actes de discours.

Pour une meilleure compréhension de la théorie des actes de langage, il importe de saisir celle-ci en sa source. La critique Austinienne de la conception positiviste de la signification et l'intérêt particulier qu'Austin éprouve pour le langage ordinaire constitueront en cela les points sur lesquels nous nous attarderons dans ce qui suit.

1.1.1. La critique Austinienne de la conception positiviste de la signification.

La critique que fait Austin aux membres du Cercle de Vienne que sont Carnap, Schlick, Hans Hann, Otto Neurath est celle de l'« illusion descriptive ». Pour Austin, c'est une illusion que de croire que tous les énoncés dans le langage sont employés à seule fin de décrire des états de faits et que, les seuls énoncés pourvus de sens sont ceux dont on peut dire qu'ils sont soit vrais soit faux. Or tel est là la conception de ces philosophes, héritiers de la philosophie tractatuséenne de Ludwig Wittgenstein. Ils conçoivent, comme leurs inspirateurs, la fonction du langage dans un sens purement descriptif ; ce qui est une erreur pour Austin. Et malheureusement, cette erreur date de longtemps puisque, Wittgenstein qui est l'inspirateur des positivistes logiques, lui-même, fut inspiré par les travaux de ses prédécesseurs que sont Frege et Bertrand Russell. Ainsi qu'il l'affirme « Les philosophes ont trop longtemps supposé que le rôle d'une « affirmation » ne pouvait être que de « décrire » un état de choses, ou d'« affirmer un fait quelconque », ce qu'elle ne saurait faire sans être vraie ou fausse » (J. L. Austin, 1970,p.37).

Pour Austin, ce ne sont pas toutes les affirmations qui sont faites en vue de décrire la réalité. Car certaines d'entre elles contiennent des mots qui ont un objectif autre que la description. En effet, écrit-il :

« On en est venu à voir que bon nombres de mots forts embarrassant, insérés dans des affirmations apparemment descriptives ne servent pas à indiquer un caractère supplémentaire et particulièrement étrange de la réalité qui est rapportée, mais à indiquer (je ne dis pas à rapporter) les circonstances dans lesquelles l'affirmation est faite ou la façon dont il faut la prendre et autres choses de ce genres ». (J.L. Austin, 1970.p.38-39).

Les énonciations de ce type peuvent avoir pour but de dire ce que l'on ressent à la vue des choses, pour exprimer des intentions, ou même pour susciter des effets sur autrui. Puisqu'elles n'assurent pas une fonction descriptive, elles ne sont ni vraies ni fausses. Leur particularité tient au fait qu'elles servent principalement à accomplir des actions. Comme telle, elles véhiculent un sens au même titre que les énoncés descriptifs. Fermer les yeux sur cette réalité, c'est détourner le regard de la vie de tous les jours, là où l'on utilise le langage de manière, non pas scientifique mais, ordinaire.

1.1.2. L'intérêt pour le langage ordinaire.

Austin est un philosophe qui a manifesté beaucoup d'intérêt pour le langage ordinaire. Cet intérêt lui vient de la conviction que le langage ordinaire est par excellence la voie d'accès au réel. Pour comprendre les phénomènes qui existent autour de soi, il faut se laisser guider par le langage ordinaire, il faut s'y fier, nous assure Austin, non pas aveuglément, « *mais comme un maître érudit et qu'on a tout avantage à interroger* ». (G. Lanes, 1970, p.14.) Le langage ordinaire offre, contrairement au langage scientifique (langage privilégié par les positivistes logiques), une diversité d'expressions qui permet aux locuteurs de toujours pouvoir s'exprimer et leur ouvre les yeux sur l'extraordinaire diversité des faits de la vie. Le langage ordinaire est riche et cette richesse est ce qui permet à Austin et à Searle de poser les bases de leur théorie.

1.2. Les caractéristiques essentielles de la théorie des actes de langage de chez Austin à Searle.

Les caractéristiques de la théorie des actes de langage chez Austin et Searle sont différentes. En effet, ces deux auteurs ont en partage la conviction que l'unité minimale de la communication linguistique est l'acte de langage, toutefois ils orientent leurs analyses dans des perspectives différentes.

1.2.1. Les caractéristiques Austinienne des actes de langage.

L'étude des actes de langage que fait Austin se caractérise par deux distinctions majeures. Il s'agit d'une part, de la distinction entre les énoncés constatifs et les énoncés performatifs, puis d'autre part, de la distinction entre les actes locutoires, illocutoires et perlocutoires. La

première distinction oppose respectivement la classe des énoncés qui décrivent des états de choses à la classe des énoncés qui accomplissent des actions. Cette distinction dans la théorie d'Austin vise à mettre en exergue la double fonction qu'assurent les énoncés dans le langage.

Mais comment faire la différence entre les constatifs et les performatifs ? Cette question n'a malheureusement pas eu de réponse solide de la part d'Austin. Toutes ses tentatives à trouver une ligne de démarcation ferme entre ces deux types d'énoncés sont restées vaines. Le critère de vérité et la première personne du présent de l'indicatif (le « je ») employés à cette fin n'ont pas pu permettre à Austin de différencier avec exactitude les énoncés constatifs des énoncés performatifs. Cet état de fait l'emmène à reconsidérer les constatifs et à comprendre, en fin de compte, le caractère performatif de tous les énoncés, d'où la seconde distinction caractéristique de sa théorie : la distinction locution-illocution -perlocution.

Tous les énoncés dans le langage constituent des actions sauf que ces actions sont de natures différentes. La locution consiste en l'acte de dire simplement, l'illocution est l'acte accompli en disant quelque chose, et la perlocution l'acte suscité par le fait de dire. Parmi ces actes qu'Austin distingue entre eux, il accorde plus d'importance à la distinction locution-illocution car, c'est par elle qu'il entend réformer les théories logicistes de la signification. Réformer les théories logicistes est une entreprise nécessaire pour Searle sauf que, pour lui, la distinction locution-illocution ne permettra pas d'y parvenir. Il faut voir autrement.

1.2.2. Les caractéristiques de la théorie searlienne des actes de langage.

La voie sur laquelle s'inscrit Searle en refusant la distinction locution-illocution admise par Austin est celle des règles et du principe d'exprimabilité. Pour Searle, les règles constituent le moyen qui puisse permettre à Austin de réaliser son projet. Non seulement ils constituent ce sur quoi s'appuient les usagers du langage pour accomplir des actes de langage, mais en plus, il est, dans la théorie, cet élément qui permet la synthèse entre les signaux linguistiques et les intentions ; les deux principaux éléments de la communication. Searle reproche à Austin de les avoir passé sous silence. Les règles constituent le fondement des actes de langage et comme tel, elles

méritent une attention particulière. L'importance de cette notion dans l'analyse des actes de langage conduit Searle à en faire l'hypothèse générale de ses travaux. Ainsi qu'il le mentionne, « la pratique d'une langue équivaut à l'adoption d'un comportement régit par des règles qui, selon chaque cas, déterminent la signification des énoncés » (M.M. Carrilho, 1994, p. 383). Sans les règles, il serait difficile de parler d'acte de langage. À côté des règles dont Searle fait le point central de ses travaux, il pose un principe important qui lui permet de prouver que l'étude des actes de langage est réductible à l'étude de la signification des énoncés. Ce principe « Tous ce que l'on peut vouloir signifier peut être dit » (J.R. Searle, 1972, p.55), traduit l'idée que toute intention est communicable. Si tel est le cas, cela revient, en principe, à concevoir l'étude de la signification des énoncés et l'étude des actes de langage (des intentions des locuteurs) comme une seule et même réalité.

2. L'analyse des actes illocutoires.

Si les actes illocutoires constituent les unités premières de la communication linguistique alors, leur étude est nécessaire pour une meilleure compréhension du fait langagier.

2.1. *Les actes illocutoires comme la signification des énoncés.*

Affirmer, poser une question, donner un ordre, promettre, décrire, s'excuser, féliciter etc. constituent autant d'actes illocutoires qui sont accomplis dans l'usage de la parole. Les actes illocutoires sont multiples, variés et se présentent généralement sous une forme logique particulière qu'il nous plaît ici de présenter tout en abordant aussi ses conditions de réalisations.

2.1.1. *La forme caractéristique de l'acte illocutoire.*

Les actes illocutoires ont une forme caractéristique qui leur est propre. C'est celle du symbolisme F(p). Les divers types d'actes dans le langage qui ont été classés par Austin et Searle à savoir les verdictifs, les exercitifs, les commissifs, les expositifs, et les comportatifs chez Austin et respectivement les assertifs, les directifs, les promissifs, les expressifs et les déclarations chez Searle se présentent tous sous cette forme. Le symbole « F » désigne la force illocutoire de l'énoncé,

tandis que le symbole « p » représente le contenu propositionnel de l'énoncé. Le contenu propositionnel consiste en l'état de chose représenté par l'énoncé. La force illocutoire indique la valeur de l'énoncé, c'est-à-dire, le sens en lequel doivent être pris les propos du locuteur. C'est, en clair, l'intention que manifeste le locuteur d'accomplir, par son énonciation, tel ou tel acte illocutionnaire : un énoncé à la force d'une promesse si, le locuteur a l'intention, par son énonciation, de faire une promesse à l'auditeur, d'un avertissement, s'il a l'intention de l'avertir de quelque chose... Les performatifs explicites dans les énoncés sont des marqueurs de force illocutoire. Ils permettent à l'auditeur de reconnaître sans aucune difficulté la valeur que le locuteur attribut à l'énoncé. Lorsqu'ils ne sont pas mentionnés dans l'énoncé, ce sont les indicateurs pragmatiques véhiculés par la phrase elle-même qui orientent l'auditeur dans la manière dont les propos doivent être perçus. La forme de l'acte illocutoire telle que posée traduit l'idée que le sens d'un énoncé ne dépend pas uniquement de la signification des symboles linguistiques employés par le locuteur (la signification de la phrase) mais aussi du contexte d'émission de l'énoncé.

2.1.2 Les conditions de réalisation des actes illocutoires.

Dégager les conditions de réussite des actes illocutoires fut l'une des principales tâches d'Austin et Searle dans la théorie des actes de langage. Leurs différentes analyses permettent de relever deux sortes de conditions auxquelles sont soumis les divers types d'actes de langage. Ce sont les conditions linguistiques, les conditions extralinguistiques. À ces deux conditions, Austin et Searle ajoutent une autre un peu plus particulière qu'Austin nomme l'« uptake » illocutionnaire ». Les conditions linguistiques concernent les règles d'utilisations des expressions linguistiques. Ce sont les contextes que la langue elle-même fixe pour la bonne utilisation des expressions linguistiques. L'emploi correct du marqueur de force illocutoire de la promesse, par exemple, respecte une série de conditions linguistiques que Searle réduit en quatre types : la condition de contenu propositionnelle, la condition préliminaire, la condition de sincérité et la condition essentielle « Promettre quelque chose à quelqu'un » s'emploie uniquement dans ces cas, c'est-à-dire :

Dans le contexte d'une phrase ou d'un segment de discours T, dont l'énoncé permet de prédiquer un acte futur C à propos d'un locuteur (Règle₁).

Si l'auditeur préfère l'accomplissement de C à son non accomplissement, et si L pense que c'est le cas. (Règle₂)

S'il n'est évident ni pour L, ni pour A que L serait conduit de toute façon à effectuer C. (Règle₂)

Si L à l'intention d'effectuer C. (Règle₃)

Et si l'emploi de promettre revient à contracter l'obligation d'effectuer C (Règle₄).

Ces conditions à partir desquelles il déduit les règles d'accomplissement des actes illocutoires s'appliquent à un grand nombre d'actes illocutoires. Les autres sortent de ce cadre linguistique pour s'inscrire dans des institutions. Ils font appel à des conditions institutionnelles à dimension social car, certains mots dans le langage trouvent leur existence dans l'existence de certaines institutions. Dans ce sens, leur compréhension va bien au-delà des règles d'emplois des expressions linguistiques. Elle exige plutôt le recours aux institutions qui les fonde. Pour « déclarer une séance ouverte » mieux vaut être le président de séance. Également pour « baptiser » quelqu'un, il faut être un prêtre ou autre chose de ce genre.

Le respect de ces conditions pour les actes proprement linguistiques et les actes institutionnels est un pas vers l'accomplissement réussi d'un acte illocutoire. Celle qui en garantie la réussite complète est l'« uptake » illocutionnaire ; la reconnaissance par l'auditeur de l'acte illocutoire que le locuteur manifeste d'accomplir. Lorsque l'auditeur parvient à déceler l'intention communicative du locuteur, en d'autres termes, la valeur de l'énoncé alors, l'intention est réalisée avec succès. L'« uptake » dans la conception austinienne est rendue possible grâce à certains éléments pragmatiques véhiculés par la phrase tels que l'ordre des mots, la ponctuation, l'intonation, le mode grammaticale etc. et grâce à l'emploi d'un performatif explicite dans l'énoncé. Les éléments pragmatiques orientent l'auditeur sur la manière dont le contenu propositionnel exprimé par un énoncé doit être pris. Le performatif explicite, lui, à cette particularité de rendre plus clair la valeur que le locuteur accorde à son énoncé. Puisqu'il est précisé dans l'énoncé, l'auditeur ne se fait aucun doute sur la nature de l'acte effectué. Il

comprend parfaitement le vouloir-dire du locuteur et concrétise de la sorte le but du locuteur à lui communiquer l'intention en question. Connaissant les conditions qui favorisent l'accomplissement réussi d'un acte illocutoire, il importe de savoir aussi ses modes d'accomplissement.

2.2. Les différents modes d'accomplissement des actes illocutoires.

Les actes illocutoires dans la théorie des actes de langage désignent les intentions que manifestent les locuteurs d'accomplir lors de la production d'une énonciation. Les intentions dans le discours sont exprimées de deux manières différentes : directement et indirectement. Ces deux différentes manières ont donné lieu aux notions d'actes de langage directs et indirects.

2.2.1. Les actes illocutoires directs.

Un acte illocutoire direct est un acte de discours qui exprime exactement le vouloir-dire du locuteur. Il est l'expression exacte de l'intention manifesté par le locuteur au moment où celui-ci prend la parole. Dans ce genre de discours où le locuteur s'exprime directement, l'acte illocutoire coïncide avec la signification de l'énoncé. Le locuteur ne fait aucun détour pour exprimer sa pensée. Il le fait de façon simple. Par conséquent, il n'est pas nécessaire pour l'auditeur d'aller au-delà de l'énoncé pour comprendre son sens. Le sens d'une phrase comme « l'eau est entrain de bouillir » par exemple n'est pas à déterminer au-delà de l'énoncé. Un locuteur qui fait une telle énonciation ne veut pas dire autre chose que ce qu'il dit réellement. La signification de l'énoncé dans ce cas est la signification du locuteur. Il y va ainsi de tous les actes accomplis directement. Les actes illocutoires indirects eux fonctionnent différemment.

2.2.2. Les actes illocutoires indirects.

L'acte illocutoire indirect a été défini par Austin et Searle comme un acte accompli par l'entremise d'un autre acte. Un locuteur qui s'exprime indirectement accomplit donc précisément deux actes illocutoires distincts c'est-à-dire, deux actes ayants des forces illocutoires différentes. En clair, « Dans les actes de langage indirects, le locuteur veut dire ce qu'il dit, mais il veut dire encore quelque chose

de plus » (J.R. Searle, 1982, P.71). Le locuteur signifie ce que les mots signifient, mais il signifie encore autre chose. L'un des actes qu'il accomplit est littéral et l'autre ne l'est pas.

L'acte littéral s'identifie à la signification des mots proférés, tandis que l'acte non littéral est celui qui se trouve sous-entendu par l'énoncé. Searle nomme respectivement ces deux actes : l'« acte illocutoire secondaire » et l'« acte illocutoire primaire ». L'acte dit littéral, reçoit cette dénomination parce qu'il n'est pas le contenu proprement dit de l'énoncé. Il est l'acte signifié par le locuteur, mais il reste de loin l'acte que le locuteur entend faire reconnaître à son interlocuteur. L'acte que l'auditeur doit pouvoir percevoir, qui constitue le contenu réel de la phrase énoncée, est celui qui n'est pas signifié littéralement, d'où la dénomination « d'acte primaire » pour cet acte.

Ainsi chez Searle, dans le cas des actes de langage employés indirectement, un acte est signifié mais il ne représente pas l'intention communicative du locuteur, tandis qu'un autre acte n'est pas signifié, mais il représente ce que veut, précisément, dire le locuteur. « Dans le cas d'une divergence entre les intentions du locuteur et les signaux linguistiques utilisés, c'est le vouloir-dire et non pas la signification des symboles utilisés qui détermine le contenu de ce qui a été dit » (P. Keller, 2003, P1). La question qui se pose dans pareille cas de communication est de savoir : comment l'auditeur sait que le locuteur utilise une phrase qui signifie que P pour en fait vouloir dire que Q ? Comment sait-il que la force illocutionnaire de la phrase est autre que celle que détermine la phrase elle-même (c'est-à-dire sa structure morphosyntaxique) ? Autrement dit, « Comment passe-t-on de la compréhension de l'acte illocutoire secondaire littéral à la compréhension de l'acte illocutoire primaire non littéral ? » (J.R. Searle, 1982, p.75).

3. les actes de langage indirects, de la méthode d'abstraction et de l'idéalisation de la parole explicite.

Les actes de langage indirects, comme nous venons de le voir, soulèvent un problème majeur : celui de la compréhension de l'acte illocutoire accompli dans l'exécution de la parole. Searle a tenté d'apporter une réponse claire à ce problème.

3.1. Comprendre un acte de langage indirect chez Searle.

La compréhension des actes de langages indirects du fait de leur caractère particulier se fait dans la conception searlienne par une stratégie inférentielle répartie en deux étapes majeures : la reconnaissance de l'acte illocutoire primaire non littéral et l'identification de cet acte illocutoire.

3.1.1. La reconnaissance de l'acte illocutoire primaire non littéral.

L'acte illocutoire secondaire littéral désigne le contenu proprement dit de l'énoncé. Sa reconnaissance traduit une prise de conscience de la part de l'auditeur du fait que l'acte illocutoire signifié par l'énoncé, au moment de la production de l'énonciation, n'est pas le but illocutoire que vise le locuteur. Il cache en réalité un autre but. Autrement dit, c'est la réalisation par le locuteur de l'existence d'un second acte déguisé dont le but illocutoire constitue le sens réel de l'énoncé. Cette réalisation se fait au moyen des principes généraux de la conversation analysés par Grice¹. Ces principes qui se résume en des maximes conversationnelles constituent des sortes de règles (la maxime de quantité, la maxime de qualité, la maxime de la relation, la maxime de la modalité) que les participants à toutes conversations s'engagent à respecter dans la mesure du possible. Lorsque l'une de ces maximes est violée de façon délibérée l'auditeur comprend qu'il y a en réalité un sens qui est communiqué à travers le sens exprimé. Le locuteur, se dit-il, se sert de la maxime violée pour communiquer un sens autre que celui que véhiculent les mots qu'utilise le locuteur. L'existence de l'acte illocutoire primaire est ainsi révélée à l'auditeur et cela par sa capacité à inférer contextuellement.

3.1.2 L'identification de l'acte illocutoire primaire.

L'identification de l'acte illocutoire primaire non littéral est la connaissance par l'auditeur du but illocutoire réellement visé par le locuteur. Mais cette connaissance ne peut être possible sans une connaissance préalable de l'acte illocutoire secondaire littéral de

¹ Herbert Paul Grice, philosophe du langage et linguiste britannique

l'énoncé, c'est-à-dire, sans une connaissance de son sens littéral. Ainsi que le précise Searle, comme le mentionne Daniel Vanderveken « Il n'est pas possible de comprendre l'acte illocutoire principal non littérale d'une énonciation, sans avoir au préalable identifié l'acte de discours littéral. » (D. Vanderveken, 1988, p.7).

La compréhension des actes de langage indirects passe inévitablement par la compréhension de la signification littérale de la phrase et donc à une maîtrise des règles d'usage des expressions linguistiques mais aussi, grâce à un ensemble d'informations contenu conjointement dans l'esprit des locuteurs à savoir l'arrière-plan discursif (the Background). Ces informations sont relatives à l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques qui permettent toutes représentations. Elles concernent respectivement les formes de « savoir-que » et les formes de « savoir comment ». Elles jouent, aux côtés de la compétence sémantique du locuteur, un rôle non négligeable dans la détermination du sens des indirects. Tous ces éléments qui participent à la compréhension de l'acte illocutoire indirect, de la première étape à la seconde, montrent toute la complexité des cas de langage indirects. Mais ce caractère complexe de l'acte de langage indirect n'est-il pas, là, ce qui conduit Searle en sa méthode d'abstraction des actes de langage indirects et en l'idéalisation de la parole explicite.

3.2. De l'abstraction des actes de langage indirects et de l'idéalisation de la parole explicite.

En quoi consistent l'abstraction des actes de langage indirects et l'idéalisation de la parole explicite dans la théorie des actes de langage de Searle ? Les détails nous sont donnés dans la section suivante.

3.2.1. De l'abstraction des actes de langage indirects.

L'abstraction des actes de langage indirects dans la théorie de Searle consiste dans la mise à l'écart des actes de langage indirects dans la théorie des actes de langage. L'analyse des actes de langage indirects a été délibérément passée sous silence dans la théorie des actes de langage de Searle parce que, les actes illocutoires indirects représentent des cas de discours complexes. Pour Searle, on ne saurait passer à bout des cas de discours complexes si une élucidation des cas

les plus simples n'est pas effectuée. De plus, il estime que si la possibilité de s'exprimer directement, sans faire de détours dans la langue, et de se faire comprendre facilement est réelle, alors il ne sert à rien de s'attarder sur les cas complexes, surtout que le but auquel tend toute communication est la compréhension. Les actes de langage indirects constituent des actes dont on peut se passer dans l'exercice de la parole.

3.2.2. *De l'idéalisation de la parole explicite.*

Les cas de discours où le sens du locuteur coïncide avec le sens des expressions linguistiques se posent dans la théorie des actes de langage de Searle comme le modèle de parole idéal pour l'expression de la pensée.

Ils sont clairs, simples et ne compliquent pas la tâche à l'auditeur pour ce qui est de la détermination de la nature de l'acte illocutoire effectué par le locuteur. L'établissement du principe d'exprimabilité est la preuve que Searle fait le choix de ce mode d'expression. En plus d'être simple, la parole explicite, traduit par le principe d'exprimabilité, permet à Searle dans *les actes de langage* de réaliser le vœu d'Austin puisqu'il permet de poser une équivalence entre les règles qui régissent l'utilisation des éléments linguistiques et les règles qui régissent l'accomplissement des actes illocutoires. Ainsi que le souligne Searle :

Mais la conséquence la plus importante pour l'objet dont nous traitons ici sera que ce principe nous permet de poser comme équivalente les règles qui portent sur la réalisation des actes de langage et les règles qui portent sur l'énonciation de certains éléments linguistiques. » (J.R Searle, 1972, p.57)

Les règles d'utilisation des éléments linguistiques et les règles d'accomplissement des actes illocutoires ne sont pas données séparément. La connaissance des règles sémantiques du langage est aussi une connaissance des règles d'accomplissement des actes illocutoires. C'est seulement ainsi que l'étude de la signification des énoncés se réduit à l'étude des actes de langage.

Conclusion

Les analyses menées jusqu'ici permettent de comprendre le sens de la théorie des actes de langage développée par Austin et Searle. Ces deux auteurs construisent une théorie de la signification conventionnelle mais qui l'est de façon beaucoup plus stricte chez Searle. Les orientations diverses que prennent leurs théories se justifient par leur opposition sur la distinction locution-illocution établie par Searle. Si l'élaboration d'une théorie générale de la signification est possible chez Austin par la distinction entre la locution et l'illocution, chez Searle, cette possibilité est envisageable grâce à une méthode : celle de l'abstraction et de l'idéalisation. Pour lui, sans abstraction et sans idéalisation il n'y a pas de systématisation possible. Reléguer au second plan l'étude des actes de langage indirects et se focaliser sur la parole explicite répond aux besoins de la théorie des actes de langage et non pas dans l'intention de Searle de faire disparaître les actes de langage indirects du répertoire linguistique des usagers du langage.

Bibliographie

Vanderveken Daniel (1988), *les actes de discours, essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations*, Liège

Bruxelles, Éditions Pierre Mardaga.

Searle John Rogers (1982), *Sens et expression, études de théorie des actes de langage*, Traduction par Joëlle Proust, Paris, Les Éditions de Minuit.

Carrilho Manuel Maria (1985), *La pragmatique ou l'action par le langage* in Michel Meyer, *La philosophie anglo-saxonne*, Paris, PUF.

Gille Lanes (1970), *Introduction*, in *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.

Austin John Langshaw (1970), *Quand dire, c'est faire*, Traduit de l'anglais par Gilles Lane, Paris, Éditions du Seuil.

Keller Phillip (2003), « Sens littéral, l'implicite, sémantique et pragmatique », résumé du cours de François Recanati du 9 janvier 2003, publié sur le site

www.ch/lettres/Philo/enseignants/Phillip/teaching/langage et consulté le 19-03-2015